



**CASTEL**  
ALGERIE



# PRIX PIERRE CASTEL

## RÈGLEMENT ET CALENDRIER

# 2023



ENCOURAGER ET SOUTENIR  
L'ENTREPRENEURIAT AGRICOLE EN AFRIQUE



*Les défis démographiques auxquels doit faire face l'Afrique sont uniques dans l'histoire de l'humanité.*

*Accompagner le continent africain dans cette évolution, favoriser l'épanouissement de la jeunesse africaine sur place, est un devoir pour ceux qui lui sont attachés. ”*

**Pierre CASTEL, Président-Fondateur**

# SOMMAIRE

I. Principes et objectifs	p. 4
II. Dotations du Prix	p. 5
III. Conditions de participation	p. 6
IV. Constitution des dossiers de candidature	p. 6
V. Processus de sélection	p. 7
VI. Critères d'évaluation des dossiers	p. 7
VII. Calendrier et modalités	p. 8
VIII. Annexes	p. 9
IX. Partenaires	p. 11



## I. Principes et objectifs

**Le Fonds Pierre Castel est né de la rencontre entre Pierre CASTEL et Pierre De Gaétan NJIKAM, réunis par leur attachement pour l'Afrique et leur engagement commun pour la jeunesse entrepreneuriale de ce continent. Leur volonté : contribuer au développement des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et soutenir la création de valeur sur le territoire.**

Depuis 2017, le Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique s'inscrit dans cette volonté en encourageant et soutenant le développement d'initiatives agricoles et agroalimentaires portées par de jeunes entrepreneurs africains et des institutions publiques et privées investies dans l'intérêt général.

Le Fonds met en place, avec le concours de ses partenaires, des dispositifs de financement, de formation et de réseautage visant à apporter une contribution concrète aux défis actuels et futurs des systèmes agricoles, alimentaires et de l'entrepreneuriat en Afrique.

Depuis 2018, le **Prix Pierre Castel** identifie et accompagne de jeunes agri-entrepreneurs.es dont les activités concourent activement au développement socio-économique et environnemental de leur pays.

L'édition 2023 du Prix Pierre Castel est organisée dans **6 pays d'Afrique** :

**Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar et République Démocratique du Congo,**

en collaboration avec les filiales Castel Afrique : Castel Algérie, Brakina, SABC, Solibra, Star Madagascar et Bracongo.

Par ce Prix, le Fonds et ses partenaires partagent et défendent les valeurs de solidarité, de reconnaissance du mérite, du goût de l'effort et du travail, du sens de l'initiative et de l'audace.

## II. Dotations du Prix

**Le Prix Pierre Castel 2023 récompense 36 entrepreneurs** (6 par pays).

Les dotations attribuées ont pour vocation de **soutenir la croissance des entreprises sélectionnées** pour leur qualité et leur impact sur leur environnement économique, social et environnemental. Elles visent également à favoriser la montée en compétence des entrepreneurs, le partage de connaissance et le réseautage par la communauté "Bâtisseurs Africains".

Dès leur sélection, les 36 entrepreneurs intègrent le réseau des "Bâtisseurs Africains", une communauté de talents au service du développement du continent africain.

-  **1ers lauréats** : 15 000 €, un parrainage et un programme de coaching
-  **2nds lauréats** : 10 000 €, un programme de coaching
-  **24 finalistes** : Participation au Prix Jeunes Espoirs - *Pour une agriculture et une alimentation durables\** et accès à des formations entrepreneuriales certifiantes en e-learning avec le Centre du Commerce International de Genève (ITC).



\* En partenariat avec le Groupe Interacadémique pour le Développement (GID) et l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), les 4 finalistes de chaque pays ont l'opportunité de concourir au Prix Jeunes Espoirs - *Pour une agriculture et une alimentation durables*. Ce dispositif complémentaire vise à féliciter le potentiel de jeunes pousses entrepreneuriales et à les accompagner dans leur développement par le levier de la formation d'excellence.

### III. Conditions de participation

Tout agri-entrepreneur souhaitant postuler au Prix Pierre Castel 2023 devra remplir les critères d'éligibilité ci-dessous :

-  **Avoir la nationalité et résider dans l'un des pays concernés par cette édition** (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, République Démocratique du Congo) ;
-  **Avoir entre 18 et 45 ans** ;
-  **Avoir une entreprise relevant des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire** ou de tout secteur s'y rattachant ;
-  **Avoir au moins une année d'activité** ;
-  **Justifier de l'existence légale de son entreprise** ;
-  **Avoir un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement de son entreprise**, et qui a un impact social, économique et/ou environnemental mesurable sur son territoire.

### IV. Constitution des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature sont à soumettre sur la [plateforme](#) dédiée à cet effet sur le site du Fonds Pierre Castel.

Ils doivent contenir les éléments ci-dessous et être présentés dans l'ordre indiqué :

-  **Un CV** (parcours, expérience, motivations et ambitions) ;
-  **Une copie de la pièce d'identité** ;
-  **Une présentation juridique de l'entreprise** (date de création, forme juridique, numéro d'enregistrement au registre de commerce du pays concerné, gouvernance, nombre de salariés...);
-  **Une présentation commerciale de l'entreprise** (offre, environnement, marché, clients, distribution, commercialisation...);
-  **Une présentation des éléments financiers de l'entreprise sur l'exercice N-1** (bilan comptable ou compte d'exploitation...);
-  **Une présentation détaillée du projet de développement** à soutenir (perspectives de développement, impacts sociaux, économiques et environnementaux, création d'emploi, besoins matériels...).

 Les dossiers incomplets ou ne remplissant pas les critères indiqués seront rejetés par défaut.

 Le dossier de candidature devra être rempli en langue française ou anglaise.

## V. Processus de sélection

Le Fonds mène ses actions dans les pays concernés en coordination avec les filiales du Groupe Castel, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et des organismes nationaux pour examiner et identifier les candidatures éligibles.

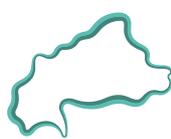
Des comités et jurys nationaux se réunissent pour sélectionner 36 agri-entrepreneurs parmi les postulants. **Ces comités et jurys sont souverains**, ils sont présidés par les directeurs généraux des filiales Castel Afrique organisant cette 6e édition. Ils sont constitués de personnalités issues du tissu économique local. Leurs décisions sont sans recours possible.

- ! Chaque pays se réserve le droit d'apporter des ajustements au présent règlement en fonction des contraintes locales. Le candidat doit par conséquent être attentif aux informations communiquées concernant son pays.

*(Cliquez sur une carte pour accéder aux informations concernant le Prix dans son pays.)*



Algérie



Burkina Faso



Cameroun



Côte d'Ivoire



Madagascar



RD Congo

Le Fonds Pierre Castel garantit aux candidats la probité, l'impartialité et l'intégrité des membres des comités et jurys.

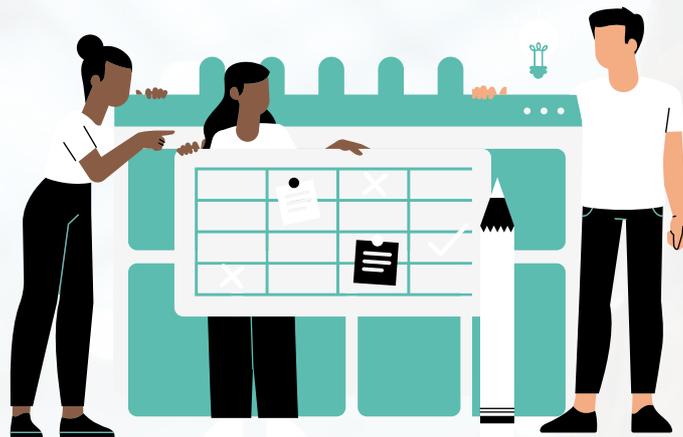
- 1 Identification des candidatures éligibles et sélection de 6 projets/pays par les comités de sélection.
- 2 Validation des sélections par des visites terrain
- 3 Audition des candidats retenus par les jurys nationaux et sélection des 12 finalistes (2/pays)
- 4 Définition de plans d'utilisation des dotations financières avec les organismes de coaching
- 5 Audition des finalistes en visio-conférence par le Grand Jury présidé par Pierre CASTEL et distinction des 1ers et 2nds lauréats.

## VI. Critères d'évaluation des dossiers

L'évaluation et la sélection des candidats sont basées sur :

- ! **L'esprit entrepreneurial**
- ! **L'adéquation entre l'offre et le besoin identifié sur le territoire**
- ! **L'expérience de l'entrepreneur dans son secteur d'activité**
- ! **L'impact socio-économique et environnemental de l'activité**
- ! **La qualité du dossier soumis**

## VII. Calendrier et modalités



**03 AVRIL AU 03 MAI**

APPEL À CANDIDATURES



**04 AU 12 MAI**

EXAMEN DES  
CANDIDATURES ET  
SÉLECTION DES 36  
CANDIDATS (6/PAYS)



**15 AU 26 MAI**

VISITES TERRAIN



**30 MAI AU 07 JUIN**

AUDITIONS PAR LES JURYS  
ET SÉLECTION DES 12  
FINALISTES (2/PAYS)



**09 AU 25 JUIN**

DÉFINITION DE PLANS  
D'UTILISATION DES  
DOTATIONS FINANCIÈRES



**SEMAINE DU 03 JUILLET**

GRAND JURY ET  
DÉSIGNATION DES  
LAURÉATS



**14 SEPTEMBRE**

CÉRÉMONIE PANAFRICAINNE  
DE REMISE DE PRIX AU  
CAMEROUN

## VIII. Annexes

### RESPONSABILITÉ DU FONDS PIERRE CASTEL

Le Fonds Pierre Castel se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Tout changement sera notifié par publication sur le site du Fonds [www.fonds-pierre-castel.org](http://www.fonds-pierre-castel.org).

### ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le candidat manifeste par simple envoi de son dossier de candidature, son accord sans réserve pour toutes les clauses du présent règlement. Tout manquement au règlement et plus généralement, toute fraude ou tentative de fraude entraîne automatiquement l'élimination du candidat.

Le règlement est téléchargeable sur le site internet du Fonds Pierre Castel [www.fonds-pierre-castel.org](http://www.fonds-pierre-castel.org). Il peut être modifié à tout moment par le Fonds. L'avenant entre en vigueur à compter de sa mise en ligne et sera réputé « accepté » du simple fait de la participation du candidat au concours.

### FRAIS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et n'est soumis à aucune obligation d'achat ni à aucun frais de gestion de dossier. Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de constitution du dossier, de présentation devant les jurys, frais de déplacements, etc.) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

### DROIT DE COMMUNICATION ET À L'IMAGE

Les candidats et les structures de promotion autorisent les organisateurs et partenaires à publier les informations générales les concernant dans le cadre des actions de communication du PRIX PIERRE CASTEL pendant et après la durée de l'édition.

### DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Bordeaux.

### PROTECTION ET UTILISATION DES DONNÉES

Protection et utilisation des données

Les données collectées dans le cadre du Prix Pierre Castel 2023 sont à destination de :

Fonds Pierre Castel – Agir Avec l'Afrique

Filiales Castel qui organisent le Prix : Castel Algérie, Brakina, SABC, Solibra, Star, Bracongo

Partenaires locaux qui interviennent dans le cadre de l'organisation du Prix

Partenaires intervenant dans le cadre du dispositif d'accompagnement, de financement, de formation et de coaching.

## UTILISATION DES DONNÉES

- 🌿 Gestion et traitement des dossiers de candidature
- 🌿 Communication dans le cadre du Prix Pierre Castel
- 🌿 Stockage dans la base de données
- 🌿 Intégration des lauréats et finalistes dans la communauté des Bâisseurs Africains
- 🌿 Réalisation d'études et de statistiques

Les données personnelles sont conservées pour toute la durée d'existence du Fonds Pierre Castel.

## ACCÈS AUX DONNÉES

Tout agri-entrepreneur postulant au Prix Pierre Castel 2023 a la possibilité d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression au traitement de ses données conformément aux articles 38 à 40 de la loi du 6 janvier 1978. En application du règlement 2016/679 du 27 avril 2016, la personne physique peut exercer son droit à la limitation du traitement, à l'effacement de ses données et la portabilité à partir du 25 mai 2018.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique qui a collecté les données à caractère personnel par voie électronique : [contact@fonds-pierre-castel.org](mailto:contact@fonds-pierre-castel.org).

# IX. Partenaires



CONTRIBUER AUX PROCESSUS DE SÉLECTION D'ENTREPRENEURS PROMETTEURS



SOUTENIR LES MONTÉES EN COMPÉTENCES PAR DES FORMATIONS, COACHINGS ET ATELIERS



ACCOMPAGNER AU FINANCEMENT ET À LA COMMERCIALISATION



RD Congo



## Fonds de dotation Pierre Castel - Agir avec l'Afrique

Siret : 833 678 022 00025 - Code APE 9499Z

9 cours de Gourgue 33000 Bordeaux

 [fonds-pierre-castel.org](http://fonds-pierre-castel.org)

 [contact@fonds-pierre-castel.org](mailto:contact@fonds-pierre-castel.org)





Crédits photos : © Fonds Pierre Castel - Agir avec l'Afrique / Conception et réalisation : Line-Andrée ZAMBLE